

# Archives de soi et publications onirologiques au XIX<sup>e</sup> siècle

Jacqueline Carroy

Il y a quelques années, un intéressant numéro de la revue *Sociétés et représentations*, « Histoire et archives de soi »<sup>1</sup>, proposait de reprendre, d'un point de vue historique, la question des archives de soi comme sources pour l'historien. Si la dimension intime et collective de ce type de sources était mise en lumière par les différentes contributions, la dimension scientifique ou onirologique, comme on disait au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'avaient pu avoir certains de ces archivages était moins étudiée.

Autant les récits de rêve littéraires ont fait l'objet d'études stimulantes<sup>2</sup>, autant les récits de rêves savants et, de façon générale, ce que j'appellerai, à la suite d'autres auteurs, les « livres de rêve » du XIX<sup>e</sup> siècle, ont été plus ou moins laissés dans l'ombre par une sorte de consensus qui a prévalu en France, approximativement, à partir de la Seconde guerre mondiale, si l'on excepte quelques rares travaux historiques<sup>3</sup>. Freud aurait été le premier à oser publier ses rêves à des fins scientifiques et à pratiquer ce qu'il a appelé, dans la préface à la deuxième édition de *L'interprétation du rêve*, son auto-analyse<sup>4</sup>. En réalité lui-même et ses successeurs immédiats, si on les lit attentivement, ont eu le sentiment d'être les héritiers, non seulement de l'onirocritique antique, mais aussi d'une tradition savante contemporaine par rapport à laquelle ils revendiquaient, à juste titre, d'innover, mais qu'ils ne reléguaient pas aux oubliettes de l'histoire.

Il peut être intéressant de revenir sur un XIX<sup>e</sup> siècle français et francophone au cours duquel des savants et des hommes cultivés rêvent et comprennent leurs rêves sans Freud, d'une façon parfois proche et parfois très différente de celle qui nous est devenue familière depuis la psychanalyse. À cette époque, *Le sommeil et les rêves* de l'historien Alfred Maury, constitue un traité de référence : il propose une méthode d'observation, une anthologie d'exemples ainsi que des conceptions classiques, même si elles sont discutées. Ainsi un article de la revue de vulgarisation scientifique *Je sais tout*, basé sur une enquête auprès des

---

<sup>1</sup> Philippe Artières et Dominique Kalifa (dir.), *Histoire et archives de soi*, *Sociétés et représentations*, 13, 2002.

<sup>2</sup> Jean-Daniel Gollut, *Contes des rêves. La narration de l'expérience onirique dans les œuvres de la modernité*, Paris, José Corti, 1993 ; J.-D., *Le sens du style*, Lausanne, Antipodes, 2008.

<sup>3</sup> Yannick Ripa, *Histoire du rêve. Regards sur l'imaginaire des Français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Olivier Orban, 1988.

<sup>4</sup> Voir par exemple un livre qui a fait, en son temps, date en France : Didier Anzieu, *L'auto-analyse. Son rôle dans la découverte de la psychanalyse par Freud. Sa fonction en psychanalyse*, Paris, PUF, 1959.

lecteurs, conseille-t-il en 1912 de lire en premier lieu Maury, si l'on veut se documenter sur les rêves<sup>5</sup>. On rêve donc avec ou contre Maury au XIX<sup>e</sup> siècle, comme on rêvera ensuite avec ou contre Freud au XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

La science des rêves du XX<sup>e</sup> siècle s'étaie principalement sur des collections, ou plutôt des anthologies, d'auto-observations avancées à l'appui d'un savoir ou d'une science du corps et de l'esprit assoupi, endormi et rêvant. Au cours et à la suite de nuits ou d'insomnies savantes un vécu nocturne privé donne lieu à notation écrite, parfois à récit à autrui, pour devenir un exemple publié, ou, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour donner lieu à statistiques<sup>7</sup>. Ainsi peut-on identifier différents passages, du vécu au remémoré, du remémoré au raconté, du remémoré au noté, du noté à l'archivé, du raconté au publié, du noté au publié.

Les collections et les anthologies oniriques du XIX<sup>e</sup> siècle peuvent susciter en retour une investigation historique qui cherche à trouver ou retrouver des archives de soi scientifiques, dans des lieux et au sein de dépôts qu'actuellement on nomme souvent, de façon ambiguë, *Archives*. Je souhaiterais revenir sur les paradoxes auxquels j'ai été confrontée pour la construction d'un corpus, principalement narratif, destiné à alimenter l'écriture d'une histoire des rêves, plus précisément des rêves savants.

## Publier des rêves

Depuis le début du siècle, des personnages qui peuvent être des médecins, des philosophes et des amateurs cultivés (parfois professeurs au Collège de France comme l'historien Alfred Maury ou le sinologue Léon d'Hervey de Saint Denys) notent leurs « faits de rêve » dans ce qu'ils appellent un mémorial, un journal, des cahiers, des albums. Antoine Charma, un philosophe nivernais professeur à la faculté de Caen qui est aussi archéologue, évoque le « nocturnal », ou journal nocturne, dans lequel il consigne, date et numérote les rêves dont il se souvient. Il puise principalement dans ce nocturnal pour divulguer des exemples à l'appui d'une psychologie spiritualiste situées dans le sillage de Victor Cousin, dans des conférences qu'il prononce entre 1849 et 1851 à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Pour la publication, il ajoute ensuite de très longues notes, presque aussi importantes que le texte initial prononcé. Les rêves choisis, selon Charma, auront un statut d'autant plus exemplaire qu'ils seront moins biographiques. « Ce n'est pas ma biographie que je prétends écrire ici »<sup>8</sup> affirme le philosophe. Ainsi différencie-t-il

---

<sup>5</sup> « Notre enquête sur les rêves », *Je sais tout* : magazine encyclopédique illustré, août-déc. 1912, p. 356.

<sup>6</sup> Lydia Marinelli et Andreas Mayer, *Rêver avec Freud. L'histoire collective de L'interprétation du rêve*, trad. D. Tassel, Paris, Aubier, 2009, 1<sup>re</sup> éd. 2002.

<sup>7</sup> Sur cette approche, je me permets de renvoyer à *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, EHESS Éditions, 2012.

<sup>8</sup> Antoine Charma, « Du sommeil », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, t. 10, 1851, p. 375-478. Ces conférences furent publiées la même année chez Hachette, ce qui leur assura une diffusion plus large.

implicitement une collection privée, qui peut être ensuite détruite le cas échéant, d'une anthologie publique.

En réalité, ni Charma ni ses successeurs, que je propose de qualifier de savants rêveurs, ne tiennent *stricto sensu* ce programme. Dès lors qu'ils choisissent d'alléguer des exemples singuliers, ils sont contraints de laisser filtrer de l'intime, fut-il dérisoire. Contraints, mais aussi amusés et émus. Charma prend parfois goût à une certaine autodérision autorisée par le souvenir du dormeur qu'il a été. En note à un rêve dans lequel il se montre sous le jour d'un orateur ridicule, il ajoute d'autres rêves dans lesquels il professe une philosophie cocasse. Dans un registre plus grave, après avoir évoqué un songe dans lequel un vieillard devient un tronc d'arbre, Charma n'hésite pas à spécifier en note que ce vieillard était son père<sup>9</sup>, en contrevenant à la règle qu'il s'est donnée de faire apparaître le moins possible l'homme privé qu'il peut être. *Du sommeil* se présente ainsi comme une édition, augmentée notamment de touches personnelles, dans les notes ajoutées au discours initialement lu et prononcé à Caen.

De façon générale, nous avons surtout accès aux anthologies publiées et peu aux collections ou anthologies manuscrites. On peut cependant lire certains de ces livres de rêves comme des palimpsestes et reconstituer approximativement une sorte de collection virtuelle d'où proviendraient les exemples. C'est le cas de l'ouvrage emblématique d'Alfred Maury. *Le sommeil et les rêves*, publié en 1861, se présente comme une compilation enserrant les rêves nocturnes au sein d'analogies avec des états pathologiques naturels ou artificiels (l'aliénation mentale, le retour en enfance de la vieillesse, la prise de drogues) et avec des états de sommeil extraordinaires (le somnambulisme, l'extase et l'hypnotisme). Maury refond des analyses et reprend des exemples de rêves nocturnes personnels parus initialement en 1848, 1851 et 1857, dans des articles des *Annales médico-psychologiques*, la revue professionnelle des aliénistes dont il est une sorte de compagnon de route<sup>10</sup>. Puis, au fil de deux éditions revues et augmentées, en 1865 et 1878, les exemples s'empilent, l'anthologie se poursuit et s'infléchit avec des tonalités différentes. En trente ans, de 1848 à 1878, les rêves publiés se lestent d'un poids de passé que Maury marque discrètement en remplaçant par exemple les « récemment » des éditions précédentes par des « autrefois » dans les éditions ultérieures<sup>11</sup>.

Vers 1870, devenu presque aveugle, Maury commence à dicter des *Souvenirs*, conservés à la Bibliothèque de l'Institut de France, qui éclairent, notamment dans leurs

---

<sup>9</sup> A. Charma 1851, *ibid.*, p. 443 et 473.

<sup>10</sup> Alfred Maury, « Physiologie psychologique. Des hallucinations hypnagogiques, ou des erreurs des sens dans l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil », *Annales médico-psychologiques*, 1848b, XI, p. 26-40 ; A. Maury, « Nouvelles observations sur les analogies des phénomènes du rêve et de l'aliénation mentale. Mémoire lu à la Société médico-psychologique dans sa séance du 25 octobre 1852 », *Annales médico-psychologiques*, I, 1853, p. 404-421 ; A. Maury, « De certains faits observés dans les rêves et dans l'état intermédiaire entre le sommeil et la veille », *Annales médico-psychologiques*, 3<sup>e</sup> sér., III, 1857, p. 157-176.

<sup>11</sup> A. Maury, *Le sommeil et les rêves*. Études psychologiques sur ces phénomènes et les divers états qui s'y rattachent, suivies de recherches sur le développement de l'instinct et de l'intelligence dans leur rapport avec le phénomène de sommeil, Paris, Didier, 1861, 4<sup>e</sup> éd. « revue et considérablement augmentée » 1878.

deux premiers volumes consacrés à l'enfance et à la jeunesse, son intérêt pour les rêves et révèlent rétrospectivement l'enjeu personnel (tout à la fois intime et politique) lié à certains des exemples publiés. Il semblerait que Maury ait éprouvé sur le tard le besoin de donner des clefs pour comprendre l'origine de son intérêt angoissé et fasciné pour le monde nocturne et pour la pathologie mentale<sup>12</sup>. Mais il ne l'a fait que de biais, sans citer explicitement ses rêves nocturnes dans ses *Souvenirs* et sans évoquer son activité de savant rêveur. Tout se passe comme s'il fallait maintenir une séparation entre le monde des images nocturnes collectées et celui des archives de soi diurnes. Il n'en demeure pas moins qu'en détaillant le fonctionnement d'une « intelligence en déshabillé », le traité de Maury joue, de son propre aveu, un rôle de dévoilement. Certains songes publiés, dans lesquels le dormeur retrouve des détails de son enfance oubliés à l'état de veille, peuvent constituer des archives de soi fragmentaires et infimes, parfois émouvantes,<sup>13</sup> que doivent combler et compléter les *Souvenirs*, destinés, selon leur auteur, à publication.

## Archiver et publier des rêves

Qu'en est-il lorsque nous disposons à la fois de récits manuscrits et d'exemples publiés ? Pierre Prévost (1751-1839), savant et philosophe genevois, publie en 1834 « Quelques observations psychologiques sur le sommeil ». Il sera de ce fait ensuite considéré comme un précurseur parce qu'il a, l'un des premiers, appuyé sur des observations personnelles sa psychologie inspirée du philosophe écossais Dugald Stewart. Prévost revendique dans son article d'utiliser une méthode expérimentale particulière, puisque les faits de sommeil ainsi publiés ne sont pas répétables et n'ont d'autre intérêt que de répondre à des questions générales. La lecture des manuscrits de Prévost amène à mettre en question ou, à tout le moins, à tempérer cette affirmation.

Dans ses archives, déposées à la Bibliothèque de Genève, Prévost a conservé les épreuves de son article et une petite chemise manuscrite intitulée « Songes et exemples », difficilement trouvable, voire mal classée, dans le carton. Il écrit qu'il a consigné, pour son article, 21 songes « de date précise et décrits sans délais avec exactitude [...] de 1799 à 1831 »<sup>14</sup> et il insère la table de tous ces songes dûment datés. Il affirme avoir détruit les manuscrits des rêves publiés en 1834, ce qui est logique par rapport aux affirmations de l'article, puisque ces manuscrits sont censés n'avoir désormais plus d'importance. Prévost revendique cependant d'avoir conservé des rêves pouvant lui « servir d'éclaircissement ou de souvenir. »

Contrairement à la règle qu'il s'était fixée, il a même gardé en doublon les manuscrits de deux exemples publiés en 1834. Ainsi, le 16 janvier 1831, il se voit en rêve uriner et

---

<sup>12</sup> A. Maury, *Les souvenirs d'un homme de lettres*, I : 1817-1841, II : 1841-1851, Bibliothèque de l'Institut de France, Ms 2647 et 2648.

<sup>13</sup> A. Maury, *op. cit.*, 1878, p. 5 et p. 92-93.

<sup>14</sup> Bibliothèque de Genève : Fonds Pierre Prévost, Ms sup. 1067/10.

n'urine pas, puis il se voit faire un mouvement qu'il n'accomplit pas en réalité. En 1834, Prévost ne retient que la deuxième séquence du récit de 1831, moins indiscreète ou moins triviale que la première<sup>15</sup>. Il garde aussi dans sa chemise un rêve similaire d'avril 1811, qui l'a sans doute déjà étonné ou troublé. En archivant ces deux récits, Prévost met en réserve des observations qui posent problème, en ce que le rêveur semble, selon lui, s'y dédoubler entre un personnage onirique qui veut uriner et un dormeur qui, du fond de son lit, ne le veut pas. Ces exemples mettent à l'épreuve l'idée d'une unicité de la volonté car tout se passe comme s'il y avait en l'occurrence deux volontés en présence dans ces séquences nocturnes.

Prévost est aussi animé d'une visée plus intime. Il écrit du reste au même moment un journal dans lequel il tient registre au jour le jour, de façon méticuleuse et parfois crue, de ses aléas de santé et de sa physiologie. À propos de la notation d'un autre rêve, il affirme : « En le consignait ici, je n'ai (comme dans tous les rêves qui le précèdent ici) d'autres vues que de recueillir quelques faits, propres à jeter du jour sur les phénomènes du sommeil et des songes ; et cela sans aucune arrière-pensée, et sans aucune prétention que de me faire réfléchir sur ma propre constitution mentale, non d'une manière vague et ambitieuse, mais logique et expérimentale. » En d'autres termes, au vu de cette remarque manuscrite, Prévost, qui se flatte ailleurs d'avoir rencontré dans sa jeunesse son concitoyen Jean-Jacques Rousseau, se situe comme un psychologue mais aussi comme un diariste s'astreignant à une écriture de soi sincère et exhaustive.

L'autre doublon de la petite chemise a été conservé sans doute à titre de souvenir. Prévost ne s'est pas résolu à jeter un exemple, pourtant déjà publié en 1834<sup>16</sup>. Il s'agit d'un rêve « doux et agréable » daté de novembre 1831 : après avoir lu la veille deux petits cahiers d'écolier de son « cher petit-fils Alec » qui vit en Angleterre loin de Genève, il redevient lui-même en rêve une sorte de vieil écolier passant une épreuve à un concours présidé par son collègue, le naturaliste Augustin Pyramus de Candolle. Prévost a sans doute tenu à garder le rêve dans toute sa saveur singulière et attendrie. L'exemple paru en 1834 a été en effet écourté et anonymisé, ce qui ne veut pas dire qu'il ait été euphémisé. Tout au contraire, Prévost, pour la publication, insiste sur un détail cruel et mélancolique laissé plus en suspens dans le récit manuscrit antérieur, en évoquant sa mauvaise vue de vieillard.

Les autres notations conservées en feuilles volantes et non publiées en 1834 parlent de façon similaire de rêve ou de songe « assez rare », « très joli », « fort amusant », « qui m'a fait rire », « ayant beaucoup de charme », « étonnant ». On ne sait si, comme celle liée au petit-fils, ces notations correspondent à des souvenirs émouvants ou marquants. Le regroupement et la conservation de ces feuillets pouvait composer une sorte de cabinet de curiosités à relire pour se divertir. À propos d'une pièce de 1814, Prévost écrit en effet : « Ce rêve m'a tellement amusé, et avant et immédiatement après le réveil, que je ne me suis

---

<sup>15</sup> Pierre Prévost, « Quelques observations psychologiques sur le sommeil », *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres et arts*, LV, Paris, Genève, Bruxelles, 1834, p. 241.

<sup>16</sup> P. Prévost 1834, *ibid.*, p. 242.

pas refusé le plaisir de l'écrire, dès que j'ai été levé, quoique fort pressé d'affaires. » L'article de 1834 comporte des pointes d'amusement, mais il est, évidemment, plus réservé et plus grave. La science des rêves du XIX<sup>e</sup> siècle a pu prendre appui sur un goût des rêves et de leur écriture, dont la petite chemise de la Bibliothèque de Genève porte témoignage.

## Archiver sans publier

Si Prévost a laissé un mince dossier manuscrit et un court article, le jeune magistrat, alors inconnu, Gabriel Tarde a écrit de façon plus continue et méthodique, de mars 1870 à octobre 1872, un journal qui correspond plus à ce que Charma propose d'appeler un nocturnal. Ce manuscrit avait été plus ou moins oublié, jusqu'au dépôt et au classement récent des archives et de la bibliothèque de Tarde, dans des fonds publics, à Paris et Agen<sup>17</sup>.

En réalité on a déjà témoignage de l'existence du nocturnal de Tarde par un livre de 1885 devenu un classique. Savant et philosophe belge de renom, Joseph Delbœuf publie de 1879 à 1880, dans *La Revue philosophique*, des articles sur la psychologie des rêves. Tarde, alors jeune auteur prometteur de la revue, engage une correspondance et noue une amitié avec lui. Avant que Delbœuf rassemble ses articles pour publier *Le sommeil et les rêves* en 1885, Tarde lui envoie son nocturnal. Delbœuf décrit élogieusement le manuscrit de son ami en souhaitant sa publication<sup>18</sup>, et il enrichit son propre ouvrage de plusieurs exemples de rêves de Tarde. Lorsque le psychanalyste Raymond de Saussure, fils du linguiste genevois, revendique en 1926 l'héritage de la « tradition française » de science des rêves, il place Delbœuf en position de précurseur de Freud. Emboitant le pas au savant belge, il évoque ainsi un rêve de Tarde : « Le sociologue Tarde a fait de nombreuses observations sur les rêves ; il ne les a malheureusement pas publiées, mais Delbœuf, qui a eu le bonheur de pouvoir les lire, en relate le passage suivant<sup>19</sup>. »

Le classement des archives de Tarde par Louise Salmon fait retrouver, parmi ses dossiers philosophiques de jeunesse, un manuscrit de 62 feuillets, paginé et intitulé *Sur le sommeil. Ou plutôt sur les rêves*, qui correspond au texte que Delbœuf a eu en main. Tarde ne se contente pas d'y enregistrer à l'état brut des récits nocturnes, il accompagne ceux-ci d'analyses tout à la fois générales et singulières sur les rêves et sur ses rêves. Il utilise ceux-ci comme autant d'illustrations et de contre-exemples par rapport à Maury et Taine, dont il est en train de lire *De l'intelligence*. Nous avons republié en 2009, Louise Salmon et moi, ce texte en le mettant en écho avec l'un des cahiers diurne de Tarde intitulés « Études

---

<sup>17</sup> Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP), Archives d'histoire contemporaine : Fonds Gabriel Tarde, GTA43. Une grande partie de la bibliothèque de Tarde est conservée à l'ENAP (École Nationale d'Administration Pénitentiaire) à Agen.

<sup>18</sup> Joseph Delbœuf, *Le sommeil et les rêves*, considérés principalement dans leurs rapports avec les théories de la certitude et de la mémoire (Le principe de la fixation de la force), in *Le sommeil et les rêves et autres textes*, Paris, Fayard, 1993, 1<sup>e</sup> éd. 1885, p. 198.

<sup>19</sup> Raymond de Saussure, « La psychologie du rêve dans la tradition française », Laforgue René (dir), *Le rêve et la psychanalyse*, Paris, Maloine, 1926, p. 51.

psychologiques sur moi-même »<sup>20</sup>. Ce cahier montre que *Sur le sommeil. Ou plutôt sur les rêves* prend la suite de la notation de rêves liés à des amours malheureuses. Le cahier lui-même a une double vocation autobiographique et scientifique. En se référant au *Journal* de Maine de Biran, Tarde se propose de donner à l'exploration de son psychisme valeur de cas ou de type. Ainsi se donne-t-il pour programme d'analyser en savant la passion amoureuse qui l'emporte.

Notre surprise, en lisant le nocturnal, a été d'y découvrir des connotations historiques et politiques. Très anti-démocrate et initialement plutôt bonapartiste, le magistrat, minoritaire à Sarlat, la ville où il réside, adopte et affiche des positions monarchistes, anti-communardes et anti-républicaines. À partir de la défaite française d'août 1870, il interrompt son journal diurne mais continue à noter et analyser ses rêves. Après avoir, pour parler comme Tarde, fait figure « d'hydrothérapie morale » de ses amours, le nocturnal devient aussi, à partir de l'été, un dérivatif par rapport à l'Année terrible de 1870-1871 qui voit se succéder une défaite, l'effondrement d'un régime, le siège de Paris, l'instauration de Communes dans les grandes villes républicaines, une guerre civile qui se termine à Paris par la semaine sanglante. S'occuper des rêves permet au provincial sarladais de calmer ou d'oublier une actualité diurne chargée de culpabilité et d'angoisse. Mais les récits nocturnes, loin d'échapper à cette actualité, en portent aussi trace, comme le remarque Tarde. C'est pourquoi il nous a semblé important de republier, en regard du nocturnal, une fiction manuscrite sur la Commune intitulée « Un cauchemar politique ».

Si Tarde avait fait paraître ultérieurement un ouvrage sur les rêves, comme le souhaitait Delbœuf, il aurait probablement recomposé thématiquement son nocturnal, ainsi que l'indique la fin de *Sur le sommeil. Ou plutôt sur les rêves*, qui ébauche un plan. Il aurait sans doute aussi effacé tout lien à l'Année terrible, en des temps où la République l'avait emporté et où le rappel de ses engagements de jeunesse pouvait nuire à sa carrière de juge d'instruction. Tarde a cependant eu à cœur de voir imprimés certains de ses rêves, comme l'indique la page de garde de l'exemplaire du livre de 1885 dédicacée par Delbœuf sur laquelle il a noté au crayon les pages où il est cité. Est-ce simple coquetterie d'auteur ou vérification que toute trace politique ait bien disparu des extraits publiés ? Delbœuf s'est montré en tous les cas discret. Il a daté les rêves de Tarde des années 1870, sans plus de précision, il a remplacé une pique nocturne contre « le parti républicain » par une pique contre « les partis » et supprimé une référence à l'anthropophagie supposément pratiquée durant le siège de Paris<sup>21</sup>. À travers la transmission de son manuscrit, Tarde a pu laisser à Delbœuf mission d'écrire le livre qu'il ne publia finalement pas. Mais, en gardant son texte dans ses archives, il a pu se réserver de le réutiliser plus tard, comme il l'a parfois fait pour certains de ses écrits de jeunesse. Il est possible que, s'il avait publié un livre, il aurait pu détruire son nocturnal.

---

<sup>20</sup> Gabriel Tarde, *Sur le sommeil ou plutôt sur les rêves et autres textes inédits*, Jacqueline Carroy et Louise Salmon (éds.), Lausanne, BHMS, 2009.

<sup>21</sup> Joseph Delbœuf, *op. cit.*, 1885, p. 222 et 236.

On peut retrouver d'autres journaux ou d'autres notes onirologiques non publiés. C'est ainsi par exemple qu'une petite enveloppe contenant 29 feuillets est conservée dans les archives du physiologiste Léon Frédéricq à l'université de Liège<sup>22</sup>. Pendant 5 mois, de décembre 1914 à mai 1915, Frédéricq s'astreint à noter ses productions nocturnes ainsi que le contexte diurne qui les accompagne. Il consigne, dans ce qui s'apparente à un nocturnal, quotidiennement, quitte à écrire pour tel ou tel jour qu'il ne se souvient pas. Puis il arrête les notations méthodiques et n'écrit plus, de 1915 à 1918, que quelques rêves, apparemment importants et marquants, sans les dater aussi précisément.

Comme celui de Tarde, le texte de Frédéricq est écrit en une période troublée, alors que la Belgique est occupée par l'Allemagne. Le laboratoire de physiologie de l'université est lui-même occupé et Frédéricq n'a plus d'activité de recherche autre que celle de se prendre pour sujet de science. Il se donne alors comme tâche de s'intéresser scientifiquement à la « topographie » onirique, notant scrupuleusement, à propos de ses rêves, si leur décor est réel ou fantaisiste et dessinant parfois le détail des lieux où ils se déroulent.

Les nuits du physiologiste sont aussi occupées, comme ses jours, par des Allemands importuns ou ridicules, habillés par exemple en costumes de bain. Tout en continuant à s'interroger sur la topographie onirique, Frédéricq donne parfois à l'écriture de certains songes valeur implicite de fables politiques contre l'occupant, ou encore de mémorial de deuil. Après la mort de sa femme, en 1917, il note en effet plusieurs visions nocturnes dans lesquelles elle apparaît comme une revenante. Le travail scientifique se leste d'autres enjeux, même si Frédéricq n'abandonne pas son propos scientifique de s'interroger sur la topographie des rêves.

Le physiologiste a interrompu sa production scientifique pendant tout le temps de l'occupation et, comme Tarde, il n'a pas ensuite exploité ses notes manuscrites pour étayer une publication. L'enveloppe est cependant restée dans ses archives, sans que l'on sache s'il a voulu la garder ou s'il l'a seulement oubliée. Le fait que je l'ai évoquée dans un livre<sup>23</sup> lui a redonné une certaine publicité, puisque l'un des croquis du nocturnal de Frédéricq figure sur le site de la Bibliothèque universitaire de Liège. Je dois dire que, dans cette histoire, comme dans celle de la redécouverte du manuscrit de Tarde, je suis redevable à des collègues, en l'occurrence Marc Renneville, Louise Salmon, Kaat Wils et Truus Van Bosstraeten, qui m'ont servi d'informateur et d'informatrices en me signalant l'existence du dossier de Tarde et de l'enveloppe de Frédéricq.

---

<sup>22</sup> Archives de l'université de Liège, Bibliothèque générale de philosophie et lettres : Archives de Léon Frédéricq, divers.

<sup>23</sup> Jacqueline Carroy, *op. cit.*, 2012, p. 370-380.

## Publier sans invoquer d'exemples

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, noter ses rêves devient un standard scientifique. Lorsqu'on lit articles ou livres onirologiques, on s'aperçoit que beaucoup de psychologues sont à même de citer tel ou tel exemple tiré d'archives personnelles. Mais on peut aussi noter ses rêves et publier sur ce thème, sans citer d'exemples, comme Henri Piéron et Henri Delacroix.

D'avril à juillet 1900, le jeune psychologue et futur professeur de physiologie des sensations au Collège de France Henri Piéron s'astreint à consigner ses rêves, en se réveillant à intervalle régulier plusieurs fois dans la nuit. Les Archives nationales ont conservé les notations du jeune savant, malheureusement peu lisibles du fait de son écriture. Au Congrès international de psychologie, à Rome en 1905, Piéron tire de ce matériau une très courte communication intitulée « Études de cent nuits de rêve »<sup>24</sup>. Le titre est trompeur car Piéron avoue n'avoir pas tenu les cent nuits et avoir préféré se préserver des insomnies. Il met en tableau la fréquence de ses images nocturnes, visuelles, auditives, olfactives, tactiles etc., sans citer aucun exemple. Après d'autres psychologues, Piéron s'applique le nouveau standard de l'enquête statistique qui se développe alors au plan international. Il annonce la publication d'un livre à venir qui ne verra jamais le jour.

Il se tournera ensuite vers la physiologie du sommeil à partir d'expériences menées sur des chiens et abandonnera l'étude des rêves<sup>25</sup>. Il n'en continuera pas moins toute sa vie à consigner ses propres rêves et à accumuler des notes, dans le dessein, semble-t-il, de tester la validité des thèses freudiennes. Il souligne par exemple sur ses notations oniriques les mots « mon père » ou « ma mère » sans doute pour vérifier la validité de la théorie freudienne du complexe d'Œdipe<sup>26</sup>. Piéron récusera violemment tout caractère scientifique à la psychanalyse. Il n'en saluera pas moins – dans le compte rendu qu'il fera en 1926 de la traduction de la *Traumdeutung* sous le titre *La science des rêves* – le « grand effort de sincérité qui mérite d'être admiré »<sup>27</sup> de Freud. Tout se passe comme si Piéron regrettait ainsi de n'avoir pu, lui aussi, publier ses rêves. Les nombreux récits déposés aux Archives nationales n'ont finalement donné lieu qu'à une publication de jeunesse de quelques pages et à une accumulation au long cours pour un livre toujours en chantier.

On peut trouver, à la Bibliothèque Victor-Cousin, une liasse de feuillets intitulée « Rêves » écrite par le philosophe Henri Delacroix<sup>28</sup>. Celui-ci prend des notes, souvent courtes, sur des ouvrages ou des articles français, anglais et allemands. Il recense de façon diversifiée aussi bien des statistiques relevant de la psychologie expérimentale que des

---

24 Archives nationales : Fonds Henri Piéron, 520ap/36 ; PIÉRON, Henri, « Etudes de cent nuits de rêves », Atti del V<sup>e</sup> Congresso internazionale di psicologia, Roma, Forzani E. C., Tipografia del Senato, Editori, 1905, p. 314-315.

25 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson, 1913.

26 Archives nationales : Fonds Henri Piéron, 520ap/50.

27 H. Piéron, « SIGMUND FREUD – La science des rêves », *L'Année psychologique*, vol. 27, 1926, p. 701.

28 Je remercie Noemi Pizzaroso de m'avoir fait connaître ces fiches conservées dans le fonds Henri Delacroix à la Bibliothèque Victor-Cousin.

travaux de psychopathologie ou de « sciences psychiques », terme sous lequel on désigne à l'époque ce que nous appelons actuellement la parapsychologie. Au milieu de ses fiches, il note quelques rêves personnels liés parfois à ses lectures. Le 20 février 1902, il associe par exemple un rêve de chute au parcours assez raide qu'il a effectué la veille entre la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier et celle de lettres, où il a lu un article du biologiste Yves Delage sur les rêves. Il fait en passant ce commentaire qui montre qu'il n'est pas tout à fait dupe de la trop belle concordance entre son rêve et sa lecture : « Ce rêve cadre bien (presque trop bien ! n'y aurait-il pas eu un peu d'autosuggestion ?) avec la théorie de Delage. » Delacroix ne publiera pas ce trop beau rêve, pas plus que les autres de sa liasse.

Il fait paraître ensuite en 1904 dans *La Revue de métaphysique et de morale*, un article intitulé « La structure logique des rêves » qui témoigne notamment d'une lecture assez précise, critique mais partiellement favorable, des deux ouvrages de Freud sur les rêves, la célèbre *Traumdeutung*, datée par l'éditeur de 1900, et un opuscule de vulgarisation publié en 1901<sup>29</sup>. Il est remarquable que Delacroix s'y abstienne de tout exemple, personnel ou non, et qu'il se contente d'en appeler en général à l'expérience de ses lecteurs. Il n'en continue pas moins son enquête, puisque l'une de ses fiches manuscrites, datée du 4 décembre 1904, résume une conversation au cours de laquelle la femme du mathématicien Gaston Milhaud, peut-être après avoir lu l'article publié dans *La Revue de métaphysique et de morale*, lui parle de ses rêves et de la manière dont elle rêve.

Comme Piéron en 1905, Delacroix ne publie pas les rêves qu'il a archivés, mais pour des raisons différentes. Piéron, dans sa jeunesse, collectionne les notations dans un dessin de comptage et de statistique excluant l'invocation, sans doute jugée trop subjective, d'exemples personnels. Puis il se tourne, comme on l'a vu, vers des publications de physiologie, tout en gardant peut-être l'espoir de réfuter Freud à l'aide des archives onirologiques qu'il a accumulées au long de sa vie. Delacroix, quant à lui, fait jouer à la liasse intitulée « rêves » le rôle de document de travail préparatoire qu'il ne faut pas nécessairement publier. Sans doute obéit-il ainsi à l'*ethos* philosophique prôné par *La Revue de métaphysique et de morale*, qui, contrairement à *La Revue philosophique*, réclame moins d'observations et plus de logique<sup>30</sup>. Si le philosophe s'abstient d'exemples, c'est aussi et surtout qu'il croit que « l'étude méthodique des rêves montrera [...] de plus en plus qu'il y a différentes façons de rêver et différents types de rêveurs<sup>31</sup>. » De ce fait, mettre en avant des observations personnelles risquerait d'autoriser des généralisations hâtives.

Indépendamment de leur différence de motivation, les choix adoptés par Piéron et Delacroix de ne pas puiser des exemples dans leurs archives me semblent situés dans le

---

<sup>29</sup> Henri Delacroix, « Sur la structure logique du rêve », *Revue de métaphysique et de morale*, 1904, p. 924-925. Delacroix a lu Freud dans le texte. Les deux ouvrages qu'il cite ont été traduits récemment sous les titres suivants : *L'interprétation du rêve* (trad. J.P. Lefebvre, Paris, Seuil, 2010) et *Sur le rêve* (trad. C. Heim, Paris, Gallimard, 2011).

<sup>30</sup> Sur cette revue, voir Stéphan Soulié, *Les philosophes en République. L'aventure intellectuelle de la Revue de métaphysique et de morale et de la Société française de philosophie (1891-1914)*, préf. de Christophe Prochasson, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

<sup>31</sup> H. Delacroix, 1904, *ibid.*, p. 923.

contrecoup d'un tournant critique contemporain qui porte sur la fiabilité des récits de rêve. Le rêve le plus célèbre de Maury, dit de « Maury guillotiné » est soupçonné à la fin du siècle d'être un récit embelli à force d'être raconté et de n'avoir pas été noté après le réveil, ainsi qu'il ressort de polémiques engagées dans la *Revue philosophique* à partir de 1894. Le philosophe Victor Egger compare ce rêve célèbre à une statue antique restaurée à la Renaissance<sup>32</sup>. À la suite de cette mise en question de l'autorité de Maury, l'écriture scientifique des rêves devient problématique. Faut-il abandonner le propos d'archiver ses visions nocturnes au motif que l'on n'atteint jamais que des rêves de réveil, déjà remémorés, et non les rêves tels qu'ils sont en train d'être rêvés, comme le soutiennent les philosophes des sciences Paul Tannery et Edmond Goblot<sup>33</sup> ? Faut-il s'essayer à publier les images et les tableaux de la nuit sans leur donner la forme d'un récit construit, en leur restituant leur flou, leurs hésitations, leurs lacunes, et en les consignait parfois en style télégraphique, comme le propose Egger et comme le met en pratique le psychologue Marcel Foucault<sup>34</sup> ? Autant de questions qui atteignent Vienne et intéressent fortement Freud en 1900<sup>35</sup>.

À la notable exception du sociologue Maurice Halbwachs<sup>36</sup>, il deviendra désormais plus rare, et plus naïf, de faire paraître des auto-observations de rêves dans une publication scientifique. Les exemples invoqués par les premiers psychanalystes seront la plupart du temps anonymes et recueillis dans un cadre thérapeutique. Seuls ou presque, dans le sillage du surréalisme et de la psychanalyse, les écrivains signeront des rêves.

## Conclusion

Ce parcours historique a décliné différents cas de figure : rêves publiés dont on n'a pas ou ne trouve pas de traces manuscrites ; archives ne coïncidant que partiellement avec une publication ; archives composées pour une publication future mais non publiée ; manuscrits destinés à alimenter une publication publiée mais laissés en réserve. Dans la plupart des cas – j'ai évoqué ceux de Charma et de Maury, mais il y en a eu d'autres – un assez abondant recueil d'exemples scientifiques imprimés laisse filtrer, bon gré mal gré, des enjeux autobiographiques, sans que ces enjeux soient vraiment explicités. La petite chemise de Pierre Prévost intitulée « Songes et exemples » est l'un des seuls documents qui m'ait permis de comparer rêve manuscrit et rêve publié, *a minima* puisque Prévost a détruit une grande partie de sa collection, à l'exception de quelques pièces remarquables.

---

<sup>32</sup> Victor Egger, « La durée apparente des rêves », *Revue philosophique*, XL, 1895, p. 44. La polémique est déclenchée en 1894 par un *outsider*, l'homme de lettres Jacques Le Lorrain.

<sup>33</sup> Edmond Goblot, « Le souvenir des rêves », *Revue philosophique*, XLII, 1896, p. 288-290 ; Paul Tannery, « Sur la mémoire dans le rêve », *Revue philosophique*, XLV, 1898, p. 636-640.

<sup>34</sup> V. Egger, *op. cit.*, 1894 ; Marcel Foucault, *Le rêve. Études et observations*, Paris, Alcan, 1906.

<sup>35</sup> S. Freud, *op. cit.*, 1900, p. 61, 82.

<sup>36</sup> Maurice Halbwachs, « Le rêve et le langage inconscient dans le sommeil », *Journal de psychologie normale et pathologique*, XXXIX, 1946, p. 11-64.

Je souhaiterais proposer quelques réflexions, forcément provisoires et limitées, sur les paradoxes qui ont traversé ma recherche pour la constitution d'un corpus. Nonobstant les destructions inévitables dues aux aléas des déménagements, des héritages et des événements historiques, ne pourrait-on soutenir qu'il y a eu finalement, au XIX<sup>e</sup> siècle, une certaine incompatibilité entre le fait de convertir ses songes en exemples publiés et le fait d'en garder une trace manuscrite ? On peut évoquer au premier chef le caractère gênant, trop intime, trop indiscret, trop ridicule, trop politique, de certains songes : les livres de rêves comportent souvent des avertissements au lecteur s'excusant d'avoir à se montrer « en déshabillé », comme aurait dit Maury. On peut aussi évoquer, à la suite de Prévost, une logique scientifique qui conduirait à minorer après usage le statut des manuscrits de rêve. À partir du moment où elles sont épurées de trop de détails et devenues des illustrations pour une psychologie générale, les notations de faits nocturnes deviendraient plus ou moins superflues.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque commence à s'accréditer le thème d'une « incertitude qui vient des rêves », pour reprendre librement le beau titre d'un livre de Roger Caillois, les archives oniromatiques peuvent sembler renvoyer à un style et à une manière de rêver décidément trop singulière et trop subjective pour donner matière à science, ce qui peut leur conférer rétrospectivement, par contrecoup, une valeur plus intime et plus littéraire. Certaines de ces archives fragiles sont restées, souvent non ou mal classées et identifiées, dans des fonds publics, en attente d'historien(ne)s qui les mettent en valeur, parfois les publient et en infléchissent ainsi le statut.